

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 09

Nombre de Membres votants : 11

Date de la convocation : 06 février 2025

Convocation affichée le : 06 février 2025

Procès-verbal affiché le : 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Virginie ROBIOU

Absents excusés : Jean-Pierre BATAIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Véronique PICHERIT donne pouvoir à Virginie ROBIOU — Christian DARTOIS — Séverine LEBRUN

Absent : Franck SAMSON

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération
2025/08

Sollicitation de l'attribution de subvention au titre de la répartition du produit des
amendes de police pour la sécurisation du bourg

La répartition du produit des amendes de police est réglementée par les articles R2334-10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T). Ainsi, la répartition est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que La Commune peut prétendre à cette subvention dans le cadre de l'aménagement du centre bourg. Notamment pour :

- Le rétrécissement de la chaussée au niveau du commerce pour ralentir les véhicules et une meilleure visibilité de la circulation
- L'aménagement piétonnier et les arrêts de bus sécurisés
- Le ralentissement de la circulation avec un plateau et passages piétons

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

11 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- De solliciter l'attribution de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document si rapportant

SIGNATURES

Le Maire,



Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,

Nadine CORBEL